

Epinay-sur-Orge le 14 novembre 2017

## Révision anticipée du PPA d'Ile-de-France Avis d'Essonne Nature Environnement

Tout d'abord, nous tenons à dénoncer le véritable déluge de documents produits à l'occasion de cette enquête publique, plus de 500 pages, sans compter le rapport AIRPARIF et les arrêtés préfectoraux. Il est quasiment impossible, pour le non spécialiste, de s'y retrouver. Des résumés clairs et synthétiques manquent cruellement pour que le citoyen de base puisse se forger un avis étayé. De plus, l'absence quasi totale de publicité dans les grands médias complique encore la tâche de ceux qui voudraient néanmoins participer.

Résultat : pratiquement aucune audience à la réunion publique de présentation de l'enquête à Massy le 26 septembre dernier. C'est évidemment dommage car la qualité de l'air joue un rôle très important pour la santé et le bien-être des Essonnais et il est important de prendre des mesures efficaces pour la préserver.

Nous n'osons croire à l'intentionnalité de cette absence de clarté du dossier et de publicité de l'enquête afin de faire passer un ensemble de défis et d'actions qui paraissent bien minces et insuffisants pour faire baisser efficacement les concentrations de Nox et de particules fines dans notre département.

Loin d'être un ensemble de mesures efficaces, la plupart de ces actions, regroupées en défis, nous apparaissent plutôt être la « part du feu » que veulent bien concéder les activités et industriels qui polluent face à la prise de conscience et à la mobilisation croissante de l'opinion publique contre la pollution de l'air.

Cependant, si le résultat soumis à enquête nous apparaît très insuffisant, nous devons néanmoins saluer la démarche de la DRIEE qui nous a permis de participer à tout ou partie des 8 ateliers auxquels étaient conviés les acteurs des différents secteurs économiques concernés. Particulièrement l'atelier actions citoyennes, présidé par un membre de notre réseau associatif, et auquel nous avons assidûment collaboré.

**Nous détaillons ci-dessous, en 7 centres d'intérêt regroupant les 25 défis, les principales raisons motivant notre avis.**

### Défis Agricole – 1 ; 2 ; et 3

Fait méconnu et pourtant important, ce secteur est un émetteur important de particules et d'ammoniac, lui-même précurseur de particules.

Les agriculteurs ne proposent que trois actions, essentiellement de formation et d'étude, sans aucune mesure contraignante et efficace pour réduire les émissions.

Nous ne pouvons pas évidemment approuver un tel programme, éloigné des attentes croissantes de l'opinion pour une agriculture biologique et parcimonieuse en intrants de toutes sortes.

### Défis Résidentiel Tertiaire – 1 ; 2 ; et 3

Pour diminuer les pollutions nous proposons régulièrement et avec obstination :

1°) Chauffage et eau chaude :

Pour les grands ensembles qui vont être construits, logements et pavillons :

- Etudier la possibilité de la géothermie
- Chaufferie centrale
- Panneaux solaires pour l'eau chaude

**ESSONNE NATURE ENVIRONNEMENT**

14 rue de la Terrasse – 91360 Epinay-sur-Orge

Téléphone : 06 65 64 47 01 – Courriel : [adnessonne@orange.fr](mailto:adnessonne@orange.fr) – Site Internet : [www.ene91.fr](http://www.ene91.fr)

Association loi de 1901 agréée par le préfet de l'Essonne, habilitée à participer au débat sur l'environnement  
Siret 785165630 00027 – APE 913 E

Pour le bâti existant et ancien :

- Aides financières pour le remplacement de systèmes anciens (plus de 15 ans). En effet, en raison du haut niveau de pollution atmosphérique en Ile-de-France résultant de la consommation d'énergies fossiles, l'accélération de la transition énergétique est aussi un enjeu de santé publique qui engage la responsabilité des acteurs publics.

2°) Limiter la consommation d'énergie :

Sensibiliser à l'extinction de toutes les sources non utilisées (appareils en veille).

En zone rurale encourager le compostage pour limiter la pollution des camions de collecte des déchets (gros consommateurs en énergie fossile polluante).

Bornes de dépôt (OM, papier, emballages et verre) à distance raisonnable entre elles (50 mètres au maximum par exemple en zone urbaine).

Construction à énergie positive, le surcoût est vite amorti ( 5 à 10 ans suivant la grandeur-- ).

Certes les défis 1&2 vont dans le bon sens, mais les émissions de polluants des chauffages charbon et surtout fioul, huit fois plus utilisés que le bois, justifieraient amplement, comme le bois, des défis et des actions que l'on ne retrouve pas dans le plan soumis à enquête.

Il faut rappeler que les émissions de polluants dues au chauffage sont du même ordre de grandeur que celles de la route. Mais elles ne sont pas médiatisées comme ces dernières, surtout le diesel.

### **Industrie – 1 ; 2 ; 3 et 4**

Tous les équipements de combustion devraient être dotés de dispositifs de filtration des fumées pour éliminer les Nox et les particules mais aussi de dispositifs de surveillance pour les émissions de toxiques type dioxines et furanes. Ce n'est pas ce qui est proposé.

De plus, tous ces équipements devraient prévoir une valorisation des calories à basse température et ce n'est pas non plus proposé. Il est inutile de chauffer les oiseaux !

### **Défis transport – 1 ; 2 ; 3 ; 4 ; 5 ; 6 ; 7 ; et 8**

Comme l'indique le nombre de défis, ce point est très important. Presque tous les véhicules (un faible pourcentage n'est pas muni d'un moteur thermique) diffusent des polluants. Qu'on le veuille ou non, seuls l'usage de la marche à pied et de la bicyclette sont « propres » (et bénéfiques à la santé).

Par ailleurs ceux qui rechignent à utiliser les transports en commun, en raison de leur manque de confort et de ponctualité, sont amenés à utiliser leur véhicule automobile. Comment l'éviter lorsque l'on habite en grande banlieue mal desservie ?

La région parisienne souffre de la pollution produite par ses transports internes mais également du fait de l'importante circulation de transit. Il suffit de constater l'énorme quantité de bases logistiques réparties tout autour de Paris, la plupart dépourvues d'embranchement ferroviaire, pour imaginer la flotte de camions qui les alimente et qui répartit ensuite les marchandises.

Nous militons de longue date pour :

- Développer la pratique du co-voiturage pour rentabiliser l'usage des automobiles et réduire un tant soit peu leur nombre et par conséquent la pollution.

- La mise en place d'un plan régional « télétravail » qui pourrait réduire les migrations quotidiennes, notamment par le développement de la fibre optique. Une action volontaire des pouvoirs publics doit faire accepter le télétravail dans les entreprises car la France est en retard sur plusieurs pays pour des raisons d'acceptation de cette nouvelle pratique.

- La facilitation de l'utilisation des transports en commun : péage réduit ou mieux gratuit à proximité des gares, et parking dédié à la pose/dépose. Prime par l'entreprise ou la collectivité pour l'utilisation des transports en commun.

#### **ESSONNE NATURE ENVIRONNEMENT**

14 rue de la Terrasse – 91360 Epinay-sur-Orge

Téléphone : 06 65 64 47 01 – Courriel : [adnessonne@orange.fr](mailto:adnessonne@orange.fr) – Site Internet : [www.ene91.fr](http://www.ene91.fr)

Association loi de 1901 agréée par le préfet de l'Essonne, habilitée à participer au débat sur l'environnement  
Siret 785165630 00027 – APE 913 E

- Favoriser le développement de modes de transport collectif automatique innovants, à bas coût financier et énergétique et fonctionnant à la demande, de façon à permettre en zone périurbaine un maillage suffisamment fin pour pouvoir réaliser un report modal significatif de la voiture individuelle vers le transport collectif.
- L'utilisation de véhicules électriques, vélo ou trottinette, mais surtout voitures. Si le bilan carbone du véhicule électrique est à relativiser, il reste cependant un instrument efficace d'amélioration de la qualité de l'air dans le contexte francilien, une action volontaire des pouvoirs publics serait souhaitable pour favoriser son utilisation pour les déplacements professionnels de courtes distances, à l'image de ce qui a pu être fait pour la Poste.
- Le développement du ferroutage. Cependant, il ne faut pas mettre sur le train l'ensemble du camion avec le conducteur en sus ! Rien ne sert de charger le tracteur et la remorque, et l'avenir c'est la conteneurisation.
- Développer également le fret ferroviaire. Il faudra très certainement en venir à des obligations et interdictions, comme le font nos voisins suisses, et contrevenir aux règles européennes.
- Un comportement responsable du consommateur pour éviter l'inflation du transport de marchandises. Car ce n'est pas pour satisfaire nos **besoins**, la plupart du temps, mais nos **envies** que l'on met sur la route ces milliers de camions comme sur la mer ces milliers de navires.
- Et puis manger local et de saison de façon à tarir tant que faire se peut le flux des camions qui nous apportent notre subsistance ..... en accroissant la pollution routière.

Qu'apportent à nos attentes, au-delà des bonnes intentions complaisamment affichées, ces 8 défis déclinés en 16 actions ? Bien peu en vérité !

Le secteur routier est, avec le chauffage résidentiel et tertiaire, le secteur le plus émetteur de polluants. Et le récent scandale Volkswagen jette un terrible doute sur le sérieux des données d'émissions de polluants fournies par les industriels. Par conséquent, nous pouvons légitimement nous interroger sur la validité de la modélisation de la pollution routière effectuée à partir de ces données, faute d'un contrôle plus strict et à l'abri de tout conflit d'intérêt.

Il manque cruellement des mesures fortes et efficaces pour enfin aboutir à une réelle diminution de cette pollution, probablement sous-estimée.

Nous soutenons pleinement toutes les mesures visant à terme à réduire fortement la circulation automobile dans Paris et d'une manière générale à restreindre la circulation automobile dans les centres villes. Parallèlement, il convient de s'interroger sur les alternatives possibles au développement des zones commerciales excentrées, véritables pompes à voitures et à embouteillages.

Là encore, même si la question est hors sujet pour le PPA, il nous semble évident que l'amélioration de la fiabilité et du confort des transports en commun, la maîtrise de l'urbanisation loin des gares et le développement volontariste de tous les modes de circulation douce sont les vraies solutions efficaces permettant de fortement diminuer les émissions polluantes des transports. La mention devrait en être faite dans le PPA.

### **Défis Aérien – 1 ; 2 ; et 3**

Encore plus fort que les autres lobbys, celui du transport aérien compte sur la diminution des émissions, notamment de NOx, de la route et du chauffage pour les « remplacer » par celles des avions. Ceci en ne considérant que les émissions au sol et en « oubliant » d'appliquer des mesures de restriction aux émissions prépondérantes, celles des avions décollant et atterrissant. Selon les estimations indépendantes que les associations ont présentées lors des ateliers, sur la durée du PPA les émissions du transport aérien augmenteraient de presque 30 % (28,5 % selon le calcul présenté) au lieu de diminuer. Ceci est bien évidemment totalement inacceptable.

#### **ESSONNE NATURE ENVIRONNEMENT**

14 rue de la Terrasse – 91360 Epinay-sur-Orge

Téléphone : 06 65 64 47 01 – Courriel : [adnessonne@orange.fr](mailto:adnessonne@orange.fr) – Site Internet : [www.ene91.fr](http://www.ene91.fr)

Association loi de 1901 agréée par le préfet de l'Essonne, habilitée à participer au débat sur l'environnement  
Siret 785165630 00027 – APE 913 E

Un plafond devrait être fixé pour la contribution du transport aérien à la pollution atmosphérique (avec pénalité en cas de dépassement). En effet, à la différence de la route, il y a peu d'acteurs, une telle disposition serait contrôlable et tenable.

Les récentes annonces concernant les jeux olympiques ainsi que l'exposition universelle, postérieures à l'élaboration du plan, confortent notre crainte de voir les chiffres évoqués ci-dessus aggravés.

### **Défis Mesures d'urgences ; Collectivités ; Plan régional pour la qualité de l'air**

Ces trois défis ont, en fait, trait à l'urbanisation de la Région Ile-de-France.

Alors que le SDRIF 2013 prévoit un accroissement de la population francilienne de 1,5 million d'habitants et de 750 000 emplois, il n'y a pas de défis ni d'actions concernant sensu stricto l'aménagement du territoire. En effet, avec une densité d'habitants deux fois supérieure à celle du Grand Londres comme à celle de Berlin, est-il raisonnable d'envisager un accroissement de population au sein de la Métropole du Grand Paris ? Avec un maillage autoroutier saturé en permanence, un réseau de transports en commun inadapté aux conditions de vie actuelles, il serait inconséquent de perturber encore plus les Franciliens déjà mis à rude épreuve. L'urbanisation intensive de territoires est, indirectement, un sérieux contributeur à l'accroissement des émissions polluantes. Si la loi Alur et la loi NOTRe ont donné des outils aux communautés de communes ou d'agglomérations pour bâtir près des pôles gares, il faut bien reconnaître que la situation n'a pas évolué à l'échelle locale, chaque commune souhaitant malheureusement garder la main sur son propre territoire.

En fait, il est illusoire de croire qu'on puisse fixer les populations autour des gares (sauf à mettre en place un régime politique autoritaire de type soviétique). En réalité, la création d'un réseau de transport capacitaire comme le Grand Paris Express favorisera l'étalement urbain car les acteurs urbains en profitent, sans augmenter le temps consacré aux déplacements, pour s'installer davantage en périphérie. En conséquence, les distances parcourues augmentent et, avec elles, la pollution et les émissions de GES. Le même phénomène s'est produit lors de la création des autoroutes interurbaines. Au lieu de vouloir interconnecter des territoires, il faudrait favoriser la mobilité interne aux territoires et inciter par des mesures fiscales à réduire les distances habitat-travail.

Les communes qui ne sont pas situées sur des axes de transports en commun de bonne desserte devraient avoir des plans d'urbanisme restrictifs en termes de constructions nouvelles. Trop souvent, la crise du logement qui persiste depuis 30 ans malgré les incitations successives ne doit plus être le prétexte à des urbanisations excentrées mal desservies en transports en commun.

Nombreux sont les bourgs et villes qui cherchent à attirer l'emploi en créant des « ZAC », parfois avec succès. Mais l'attractivité de la capitale reste grande, renforcée par le désir des entreprises d'être « là où ça bouge » et notamment dans les grands quartiers d'affaires bien souvent vides d'habitants. Ce n'est pas la politique actuelle du grand Paris qui résoudra ce grave déséquilibre emploi/habitat, principal générateur de déplacements motorisés polluants.

Nous ne retrouvons aucune de ces préoccupations essentielles dans les défis proposés.

### **Défi Actions citoyennes**

Evidemment chaque habitant de la Région Ile-de-France doit se sentir concerné par les objectifs du nouveau PPA. Il faut que le plus grand nombre d'entre nous se les approprie et essaie de les mettre en pratique au quotidien. L'autodiscipline est donc un préalable à cette réussite.

Cela passe par :

- La limitation de nos déplacements et d'envisager à chaque fois que c'est possible d'utiliser les transports en commun, le covoiturage ou d'avoir recours à un moyen mécanique non polluant.
- La limitation de la température de nos logements aux valeurs recommandées par les pouvoirs publics.

#### **ESSONNE NATURE ENVIRONNEMENT**

14 rue de la Terrasse – 91360 Epinay-sur-Orge

Téléphone : 06 65 64 47 01 – Courriel : [adnessonne@orange.fr](mailto:adnessonne@orange.fr) – Site Internet : [www.ene91.fr](http://www.ene91.fr)

Association loi de 1901 agréée par le préfet de l'Essonne, habilitée à participer au débat sur l'environnement  
Siret 785165630 00027 – APE 913 E

- Développer l'information auprès des particuliers par des organismes indépendants afin de conseiller les particuliers sur les dispositions en vigueur en matière de conseils et d'aides financières et fiscales ainsi qu'en matière d'isolation et d'amélioration de l'habitat.

- Inciter les personnes à utiliser pour elles-mêmes les dispositions légales du télétravail.

Mais on ne peut espérer atteindre les objectifs visés par la seule mobilisation des citoyens afin qu'ils modifient leur comportement ! Et les autres défis de ce plan soumis à enquête nous semblent très insuffisants.

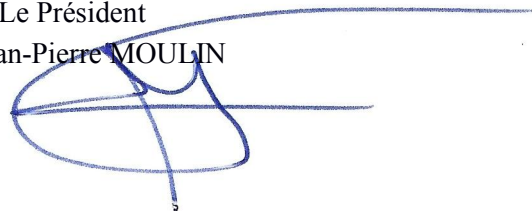
### **En conclusion**

Les actions proposées ne sont pour la plupart que la continuation de celles, insuffisantes, des deux plans précédents et nous ne croyons pas qu'elles permettent de respecter les valeurs limites comme l'exige la loi sur l'air. Il manque à ce dispositif des propositions à caractère réglementaire et contraignant pour donner de la consistance aux objectifs et sortir du cimetière des bonnes intentions.

Notre pays, et les départements de sa région capitale, sont à la traîne des pays européens en ce qui concerne la qualité de l'air et nous ne voyons pas comment ce plan pourrait redresser cette situation hautement regrettable. Il semble bien que le Conseil d'état, comme en attestent les injonctions prises le 25 juillet 2017 en ses articles 2 et 9, soit également de cet avis.

**En conséquence ayant pris connaissance des 25 défis et des 46 actions proposés dans ce nouveau PPA, Essonne Nature Environnement émet un avis globalement défavorable concernant le PPA 2017.**

Le Président  
Jean-Pierre MOULIN



**ESSONNE NATURE ENVIRONNEMENT**

14 rue de la Terrasse – 91360 Epinay-sur-Orge

Téléphone : 06 65 64 47 01 – Courriel : [adnessonne@orange.fr](mailto:adnessonne@orange.fr) – Site Internet : [www.ene91.fr](http://www.ene91.fr)

Association loi de 1901 agréée par le préfet de l'Essonne, habilitée à participer au débat sur l'environnement  
Siret 785165630 00027 – APE 913 E